

SOMMAIRE

Le Mot du Président	p. 2
Historique du débat public Arc Express – cadre législatif	p. 3
CNDP & CPDP : missions et engagements	p. 5
Les objectifs, modalités et principes du débat	p. 7
Un métro de rocade autour de Paris: une réflexion déjà ancienne	p. 8
Le projet Arc Express	p. 9
Le Maître d'ouvrage	p. 10
Le calendrier prévisionnel des réunions publiques	p. 11
Comment s'informer et participer ?	p. 12
Internet : un outil de qualité pour les médias	p. 14
La composition de la CPDP Arc Express	p. 15



Le mot du Président

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) est à l'origine d'Arc Express, qui est un projet de métro automatique de rocade autour de Paris. Il a pour objectif principal de faciliter les déplacements des Franciliens d'un territoire à l'autre de la région sans avoir à passer par le cœur de l'agglomération. Le projet a pour vocation, à terme, de former une boucle autour de Paris qui serait composée de quatre arcs (Nord, Sud, Est, et Ouest).

Au regard de l'intérêt du projet sur le plan national et de son coût, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser un débat public sur le projet Arc Express et en a confié l'animation à une commission : la Commission particulière du débat public Arc Express (CPDP AE). Par ailleurs, sur décision du Parlement, la Commission nationale du débat public a été chargée de coordonner le débat public sur le projet Arc Express avec celui sur le projet de Réseau de transport public du Grand Paris.

Les membres de la CPDP Arc Express et moi-même attendons beaucoup du public. Notre volonté première est de diffuser l'information au mieux tout au long de ces quatre mois de débat. Nous mettons tout en œuvre pour qu'il y participe largement et efficacement et qu'il fasse entendre ses avis et propositions.

Pour cela, nous comptons aussi sur vous, Mesdames et Messieurs les journalistes. Vous serez régulièrement informés du calendrier et invités à toutes nos réunions publiques. D'autres conférences de presse seront organisées et des points presse seront tenus lors de chaque réunion. Dans un cadre qui m'impose la plus stricte neutralité, je suis à votre disposition pour toute information complémentaire et rencontrer ceux qui le souhaiteront.

Toute la Commission espère de riches échanges et un fructueux débat.



Jean-Luc Mathieu
Président de la Commission Particulière du Débat Public Arc Express



Historique du débat public Arc Express – cadre législatif

La convention d'Aarhus

La France a ratifié la Convention d'Aarhus, qui est une convention internationale, « sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement » qui l'oblige à prendre les mesures législatives et réglementaires pour l'appliquer.

Le code de l'environnement

C'est de ce traité que découle l'article L. 121 du code de l'environnement qui dispose que la Commission nationale du débat public « est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national (...) dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. La participation du public peut prendre la forme d'un débat public. Celui-ci porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet ».

Le 2 septembre 2009, la CNDP a décidé que le projet Arc Express devait faire l'objet d'un débat public.

L'opposition au débat public

Ce débat qui va débiter le 30 septembre, a failli avorter.

D'abord, le Secrétaire d'Etat à la région capitale, Monsieur Blanc, avait prévu, lors de la préparation du projet de loi, en août 2009, qu'Arc Express serait absorbé dans le « réseau du Grand Paris » et que cet ensemble donnerait lieu à un débat spécifique différent de ceux qu'organise et garantit la CNDP.

Ensuite, au printemps 2010, a été introduit, lors de la discussion du projet de loi au Sénat, un amendement prévoyant l'arrêt du débat public sur Arc Express, au moment où la loi sur le Grand Paris serait promulguée, afin de laisser la place à un débat sur le Réseau de transport public du Grand Paris. Cet amendement prévoyait que « lorsqu'une procédure de débat public a été engagée (...) pour une opération portant sur un projet de rocade par métro automatique en Ile-de-France, cette procédure est close le lendemain du jour suivant la publication de la présente loi ».

C'est ce qu'avait voté la majorité au Sénat, mais a finalement été abandonné par la Commission mixte paritaire, et, par conséquent, par la même majorité Sénatoriale.



Il a donc été envisagé d'empêcher les citoyens de débattre du projet Arc Express.

La coordination avec le débat public sur le réseau de transport du Grand Paris

La loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris a prévu que la CNDP lance conjointement la procédure de débat public relative au schéma d'ensemble du Réseau de transport du Grand Paris et celle relative à « Arc Express ». Afin de mieux informer le public, la loi prévoit que la CNDP intègre aux dossiers respectifs de ces débats les éléments techniques et financiers de leurs projets ; c'est ce qui a été fait.



CNDP & CPDP : missions et engagements

La CNDP, Une autorité administrative indépendante garante du débat public

Créée en 1995 par la loi relative à la protection de l'environnement, devenue en 2002 autorité administrative indépendante (AAI) par la loi relative à la démocratie de proximité, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille à la participation du public pendant la phase d'élaboration de projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement.

Elle est composée de 25 membres, parlementaires et élus locaux, magistrats, représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement, représentants de consommateurs et d'usagers, représentants d'organisations syndicales, de salariés, représentants des entreprises, et personnalités qualifiées. Ils sont nommés pour cinq ans, leur mandat étant renouvelable une fois.

L'objectif du législateur est de permettre l'information et l'expression la plus large possible de toutes les parties concernées (maître d'ouvrage, pouvoirs publics, élus, associations, experts, riverains, grand public, etc.) pendant la phase d'élaboration d'un projet, des études préliminaires à la clôture de l'enquête publique, c'est-à-dire quand il est encore possible de modifier ou même d'abandonner un projet.

La CNDP peut décider d'organiser un débat public sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales d'un projet. Elle en définit alors les modalités d'organisation et d'animation.

La participation démocratique : la Commission particulière du débat public (CPDP) Arc Express anime le débat en toute neutralité

Nous sommes 7 membres qui animons le débat sur Arc Express. Notre seule ambition est de donner toute sa place, pendant 4 mois, à la démocratie participative.

Qu'avons-nous fait et que faisons-nous ?

Nous veillons à ce que l'information mise à votre disposition soit complète et accessible. Nous avons accompagné de nos remarques le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le maître d'ouvrage) qui a rédigé son dossier en trois tomes et deux documents de synthèse, ainsi que son plan de présentation aux réunions publiques.

Nous donnons la parole à chacun, aux élus comme aux non-élus, mais dans les mêmes conditions (car les élus ont aussi d'autres moyens et lieux pour se faire entendre), pour poser des questions et obtenir des réponses :



- lors des réunions publiques
- par voie postale
- par internet sur le site de la Commission particulière du débat public Arc Express

Nous accueillerons les prises de position des uns et des autres, les contributions du public et les cahiers d'acteurs. Ces derniers émanent de personnes morales, ils doivent être respectueux de la bienséance et doivent traiter du projet soumis au débat.

Les engagements de la CPDP

Nous nous sommes engagés à ne jamais prendre position sur le projet Arc Express, ni pour ni contre, quelles que soient nos pensées intimes à ce sujet.

Nous nous efforcerons, dans le compte-rendu que nous ferons à la fin du débat de dégager les idées-forces qui se seront exprimées. Elles pourront avoir un impact sur le projet mis en débat et, notamment sur les tracés alternatifs qui nous sont proposés. Si des éléments de convergence entre différents projets devaient apparaître pendant le débat, nous en rendrions évidemment compte.

Comme toutes les CPDP, la CPDP Arc Express s'abstient de toute position dans le débat et s'engage à respecter quatre principes fondamentaux des débats publics :

- La **transparence** : toutes les informations doivent être claires et accessibles.
- L'**équivalence** : toute personne peut s'exprimer, poser une question, donner son avis et émettre une proposition.
- L'**argumentation** : les différentes prises de position doivent être argumentées et étayées.
- La **neutralité** : La CPDP n'émet en aucun cas son avis sur le fond du débat.



Les objectifs, modalités et principes du débat

Le débat public permet à tout citoyen de participer et de faire entendre son opinion au sujet d'un projet de grande envergure touchant à son environnement.

L'objectif est de donner la parole au public bien avant la prise de décision, de lui permettre d'échanger avec le STIF (le maître d'ouvrage). Cette expression devra être prise en compte dans la décision finale du STIF.

La CPDP Arc Express invite le public à se prononcer sur l'opportunité et les objectifs de l'ensemble de la rocade Arc Express, ainsi que sur les objectifs spécifiques et les caractéristiques principales des deux arcs définis comme prioritaires (Sud-est et Nord).

Modalités de déroulement du débat

Avant le lancement du débat, la Commission a rencontré des élus locaux, acteurs institutionnels, économiques et associatifs afin de les associer à la préparation du débat. Sur la base des informations recueillies et des réflexions des membres de la Commission, la CPDP Arc Express a proposé à la CNDP les modalités de déroulement du débat public. En application de loi sur le Grand Paris, la CNDP a joué, de manière exceptionnelle, un rôle majeur dans l'organisation de ce débat et de celui sur le réseau de transport public du Grand Paris, notamment en les coordonnant.

Les suites du débat

Dans un délai de deux mois après la fin du débat public, la CPDP établit un compte rendu du débat. Sur la base de ce compte-rendu, le président de la CNDP rédige le bilan du débat. Le STIF, le maître d'ouvrage, dispose alors de trois mois pour indiquer la suite qu'il donne à son projet, en s'appuyant sur les enseignements du débat public.

Par la suite, pendant la phase postérieure au débat public, et jusqu'à l'enquête publique, le maître d'ouvrage informera la CNDP des modalités d'information et de participation du public qu'il met en œuvre ainsi que de la contribution du public à l'amélioration du projet.

La commission pourra émettre des avis et recommandations sur ces modalités et leur mise en œuvre.

Le maître d'ouvrage pourra demander à la CNDP de désigner un garant chargé de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public.



Un métro de rocade autour de Paris: une réflexion déjà ancienne

La croissance démographique et l'essor de l'usage de la voiture ont entraîné une progression constante des déplacements en banlieue. L'idée de créer des lignes de transports collectifs en rocade apparaît alors. **Le livre blanc rédigé par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France) en préalable à la révision du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) de 1994, fait état pour la première fois de cette idée.**

Pour répondre à la saturation observée des réseaux routiers et de transports collectifs, plusieurs projets portés par des acteurs de l'Ile-de-France ont été proposés pour développer les liaisons en rocade. Arc Express est l'aboutissement de projets répondant de longue date à des besoins :

- **ORBITALE** (Organisation du Bassin Intérieur des transports annulaires libérés des encombrements)

Première version d'une liaison en proche couronne (La Défense – Clichy - Saint-Denis Montreuil – Ivry - Villejuif - Issy-les-Moulineaux - Saint-Cloud – Suresnes - La Défense). Le contrat de plan Etat-Région 1994-1998 n'avait pas retenu sa réalisation, les financements publics ayant été absorbés par la ligne 14 du métro et par EOLE.

- **Métrophérique**

Un projet de rocade en souterrain proche de Paris avait été proposé plus loin de Paris qu'ORBITALE.

- **Le Grand Tram**

Un projet de rocade en surface composé de plusieurs lignes de tramway avait été partiellement inscrit au contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

- **ORBIVAL**

Un projet de rocade de métro automatique reliant l'est et l'ouest du Val-de-Marne a été proposé en 2006. Ce projet présente des similitudes avec ce qui est la partie Sud-Est du projet Arc Express.



Le projet Arc Express

Arc Express est un projet de métro automatique en rocade ayant vocation à former une boucle autour de Paris. Projet phare des opérations de transport en commun du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), les objectifs de la rocade Arc Express sont de **palier la saturation des réseaux** et **l'accroissement des déplacements de banlieue à banlieue**, qui représentent près de 70% des mobilités.

La rocade envisage de traverser 74 communes situées sur les départements de Petite Couronne.

D'une longueur totale d'environ 60 kms, elle comporte une quarantaine de stations espacées de 1 km à 1,5 km en moyenne. Le métro automatique Arc Express est conçu pour atteindre une vitesse commerciale de 40 kms/h, avec une fréquence de passage pouvant descendre à 1min et 30 s.

Ce doit être à terme une rocade complète dont le démarrage se fera sur les territoires qui ont été jugés prioritaires : l'arc Sud et l'arc Nord.

Ce métro offrirait un niveau de service équivalent à celui du reste du métro parisien en mettant la priorité sur les correspondances avec les lignes de transports collectifs qui structurent déjà le réseau (métros, RER, trains de banlieue et tramway) ou sur des prolongements qui seront bientôt achevés. La tarification devrait être la même que sur les autres lignes du réseau ferré francilien.

En facilitant l'accès aux quartiers d'habitat, existants ou à venir, aux équipements culturels ou aux zones d'activité, Arc Express entend engendrer une dynamique qui permettra aux territoires traversés par cette nouvelle desserte de prendre leur essor. Il s'agit également de favoriser l'émergence de nouveaux projets urbains, notamment aux abords des stations. Arc Express vise à rééquilibrer la desserte du territoire régional.

Il se veut enfin un projet au service d'une « région durable » et préservée, tant sur le plan de la mobilité en incitant à l'usage des transports en commun plutôt qu'à la voiture particulière, que sur le plan de l'aménagement en évitant l'urbanisation des zones rurales de l'Ile-de-France.



Le Maître d'ouvrage

Le Syndicat de Transport de l'Ile-de-France (STIF) est un organisme regroupant notamment la région Ile-de-France, la ville de Paris ainsi que tous les départements franciliens. C'est l'autorité organisatrice des transports publics en Ile-de-France, il a donc pour mission de « veiller à la cohérence du programme d'investissement » des transports publics. L'extension et la modernisation des réseaux de transport en commun d'Ile-de-France constituent une des missions du STIF.

Lors de sa séance du 8 juillet 2009, le Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France a approuvé à l'unanimité le Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) du projet Arc Express. Au regard de l'ampleur et de l'importance du projet, le STIF a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) en juillet 2009.

Le 2 septembre 2009 la CNDP a décidé d'organiser un débat public dont l'animation a été confiée à une commission particulière de débat public, (CPDP) présidée par Monsieur Jean-Luc Mathieu.



Le calendrier prévisionnel des réunions publiques

<p>Le 30/09/2010 PARIS Réunion d'ouverture commune avec la CPDP Réseau de Transport du Grand Paris - Palais des Congrès de Paris / Amphithéâtre bleu 20h</p>	<p>Le 13/10/2010 Saint-Denis Réunion d'ouverture (Secteur Nord) commune avec la CPDP Réseau de Transport du Grand Paris - Stade de France / Salle du Chorum 20h</p>	<p>Le 20/10/2010 CRETEIL Réunion d'ouverture (Secteur Sud) commune avec la CPDP Réseau de Transport du Grand Paris - Faculté de droit / Amphithéâtre A1 20h</p>
<p>Le 04/11/2010 SAINT-MAUR Réunion territoriale - Salle des fêtes 20h</p>	<p>Le 08/11/2010 NOGENT-SUR-MARNE Réunion territoriale - Salle Charles de Gaulle / Espace Val de Beauté 20h</p>	<p>Le 10/11/2010 CHAMPIGNY-SUR-MARNE Réunion commune avec la CPDP Réseau de Transport du Grand Paris - Gymnase Tabanelli 20h</p>
<p>Le 16/11/2010 VITRY-SUR-SEINE Réunion territoriale - Hôtel de Ville 20h</p>	<p>Le 18/11/2010 PARIS LA DÉFENSE Réunion commune avec la CPDP Réseau de Transport du Grand Paris et la CPDP prolongement du RER E à l'Ouest - Espace Grande Arche 17h30</p>	<p>Le 25/11/2010 ARCUEIL Réunion territoriale - Espace Jean Vilar 20h</p>
<p>Le 02/12/2010 CLAMART Réunion territoriale - Salle des fêtes Hunnebel 20h</p>	<p>Le 09/12/2010 BAGNEUX Réunion territoriale - Salle des fêtes 20h</p>	<p>Le 13/12/2010 PUTEAUX- Réunion territoriale UGC Ciné Cité La Défense 20h</p>
<p>Le 15/12/2010 GENNEVILLIERS Réunion territoriale - Hôtel de Ville 20h</p>	<p>Le 11/01/2011 SAINT-CLOUD Corridor Ouest - Réunion commune avec la CPDP Réseau de Transport du Grand Paris 20h</p>	<p>Le 13/01/2011 VILLEJUIF Réunion territoriale - Espace Congrès des Esselières 20h</p>
<p>Le 17/01/2011 ROSNY-SOUS-BOIS Corridor Est - Réunion commune avec la CPDP Réseau de Transport du Grand Paris - Centre commercial Rosny 2 / UGC Ciné Cité 20h</p>	<p>Le 18/01/2011 AUBERVILLIERS Réunion territoriale - Espace fraternité 20h</p>	<p>Le 20/01/2011 PANTIN Réunion territoriale - Hôtel de Ville 20h</p>
<p>Le 25/01/2011 SAINT-DENIS Synthèse Arc Nord - Bourse du travail / Salle Marcel Paul 20h</p>	<p>Le 27/01/2011 CRETEIL Synthèse Arc Sud - Conservatoire Marcel Dadi 20h</p>	<p>Le 31/01/2011 PARIS Réunion de clôture commune avec la CPDP Réseau de Transport du Grand Paris</p>

Ce calendrier est susceptible de connaître des modifications qui seront indiquées sur le site Internet de la CPDP : www.debatpublic-arcexpress.org



Comment s'informer et participer ?

Différents moyens sont mis en œuvre par la CPDP AE pour informer largement le public de la tenue et du suivi des débats. L'information sera diffusée par supports papiers et sur le site Internet

www.debatpublic-arcexpress.org

Comment s'informer ?

- **Un site internet où le public retrouvera tous les documents relatifs au débat : documents produits par la CPDP AE (enregistrement vidéo de toutes les réunions publiques), par le maître d'ouvrage (dossier du maître d'ouvrage, réponse aux questions) ou encore par le public (contributions, cahiers d'acteurs).**
- **Des relations presse destinées à annoncer les réunions publiques et à rendre compte des débats : conférences de presse d'ouverture et de clôture, points presse lors des réunions. Dossier de presse, photos libres de droits et communiqués disponibles sur le site Internet.**
- **L'annonce des réunions par tracts, par affiches et dans les médias locaux.**

Comment participer ?

- **Un site Internet pour poser ses questions au maître d'ouvrage ou à la CPDP, faire ses contributions, ou proposer un cahier d'acteur.**
- **Les « Cartes T » insérées dans le dépliant du débat et distribué à environ 3,3 millions d'exemplaires, grâce auxquelles le public pourra donner son avis ou poser une question à la CPDP ou au maître d'ouvrage.**
- **Des réunions publiques auxquelles La Commission particulière du débat public (CPDP) Arc Express vous invite à participer.**

Les réunions publiques sont ouvertes à tous et sans inscription.

Après une présentation du projet par le maître d'ouvrage, ces réunions sont l'occasion pour le public de donner son avis et de poser des questions.



Dans le cadre de la coordination assurée par la Commission nationale du débat public (CNDP), certaines de ces réunions sont communes avec le débat public sur le Réseau de transport du Grand Paris. Une réunion est également commune avec le débat public sur le prolongement du RER E à l'Ouest. La CPDP Arc Express prévoit 21 réunions publiques. Ainsi, les réunions suivantes sont envisagées :

- 7 sont communes aux CPDP Arc Express (AE) et CPDP Réseau de transport du Grand Paris (RTGP) ;
- 1 est commune aux trois projets « AE-Eole-RTGP » afin de traiter notamment du problème de l'implantation des gares à La Défense,
- 13 sont spécifiques à Arc Express.

La CPDP Arc Express envisage donc 21 réunions publiques, et la CPDP Réseau de transport du Grand Paris, 51.

Un certain nombre de ces réunions sont communes, ce qui a pour objectif de permettre à la population de débattre et de comparer deux projets qui, s'ils sont très différents (60 kms l'un, 164 kms l'autre) sont géographiquement très voisins sur une partie importante des deux arcs prioritaires du projet Arc Express.

Si les réunions communes ont cet avantage, elles ont pour inconvénient de réduire de moitié le temps de débat consacré à chacun des projets alors qu'il convient que la population puisse débattre pleinement d'Arc Express d'un côté, et du réseau de transport public du Grand Paris, de l'autre côté, dont les finalités diffèrent.

Ainsi, c'est l'intérêt de la population qui conduit à organiser des réunions à la fois communes aux deux débats et d'autres spécifiques au projet Arc Express.



Internet : un outil de qualité pour les médias

Pour ce débat, la CPDP AE met à la disposition des médias et des sites web des outils performants afin de relayer au mieux les informations :

- **Toutes les réunions publiques seront filmées et disponibles sur le site après les réunions.**
- **Certaines réunions publiques, dont celle d'ouverture, seront retransmises en direct sur le site Internet de la CPDP Arc Express . Les internautes auront la possibilité de poser leurs questions, via le site, durant le déroulé de ces réunions.**
- **Vous avez la possibilité de rechercher les informations par mots-clés ou par thème. Il est également possible de rechercher des informations par gare grâce à une carte interactive du projet.**
- **Des bannières de différents formats sont à votre disposition si vous souhaitez faire un lien vers notre site en marge de vos articles.**
- **Une newsletter vous permet de rester informé de l'actualité du débat. Inscrivez-vous !**



La composition de la CPDP Arc Express

Le Président de la Commission

La Commission nationale du débat public a nommé **Jean-Luc MATHIEU**, Conseiller Maître honoraire à la Cour des Comptes, représentant de la dite Cour à la CNDP, président de la Commission particulière de ce débat.

Les membres

- Monsieur Claude Agard**,
Ingénieur
- Madame Marie-Françoise Cornieti**
Avocat honoraire
- Monsieur Olivier Guérin**
Magistrat honoraire à la cour de cassation
- Monsieur Jean-Pierre Richer**
Préfet de Région honoraire
- Monsieur Jean-Yves Taillé**
Ingénieur
- Madame Doris Yoba**
Directrice de post-production dans le cinéma

Administration

- Monsieur Christophe Voineau**
Secrétaire général
- Madame Stéphanie Robert**
Assistante

